



date de dépôt : 03 août 2018

demandeur : SGA, représenté par Monsieur BLERIoT Laurent

pour : création de deux buttes paysagères et de fossés périphériques mis en place autour de chaque butte pour la gestion des eaux de ruissellement

adresse terrain : RTE Duvigneau lieu-dit du Grand Colombiers, à Gravelines (59820)

Commune de Gravelines

RECULE
30 AOÛT 2018

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale des Affaires culturelles
Service régional de l'Archéologie

DDTM Nord
Service Départemental de l'Instruction
DT Flandres
30 rue l'Hermitte
BP6533
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Régis BOUTELIER
03 28 24 44 13

Service Régional de l'Archéologie
Mr le Conservateur Régional de
l'Archéologie
3 RUE du Lombard - CS 80016
59041 LILLE CEDEX

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

Le projet entre dans le champ d'application de l'article 4 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et en application de l'article R. 425-31 du Code de l'urbanisme la décision ne peut intervenir avant que le préfet de Région ait statué..

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 22 août 2018

l'Instructeur ADS

Régis BOUTELIER

Votre avis doit être adressé à l'attention de Monsieur Régis BOUTELIER à l'adresse suivante :

DDTM Nord
Service Départemental de l'Instruction
DT Flandres
30 rue l'Hermitte
BP6533
59386 DUNKERQUE CEDEX 1.

